

Alençon, le 17 mars 2022

Affaire suivie par **Séverine BERSON**  
Gestion individuelle des enseignants du 1<sup>er</sup> degré  
Tél. 02 33 32 71 84  
Mél. [dsden61-srh11@ac-caen.fr](mailto:dsden61-srh11@ac-caen.fr)

Le Directeur académique des services  
départementaux de l'Éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1<sup>er</sup> degré  
S/C de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs  
de l'Éducation Nationale

DSDEN de l'Orne  
Cité administrative  
Place du Général Jean Bonet  
CS 40020  
61000 Alençon

**Objet : Mouvement complémentaire des enseignants du 1<sup>er</sup> degré par INEAT et EXEAT pour la rentrée scolaire 2022 - département de l'Orne**

Référence : Lignes Directrices de Gestion du 25 octobre 2021  
Annexe : fiche de demande INEAT/EXEAT

**INEAT - EXEAT**

Demandes pour la rentrée scolaire 2022  
à transmettre pour le : **vendredi 13 mai 2022**

**1) Les enseignants qui souhaitent quitter le département de l'Orne doivent transmettre à la DSDEN de l'Orne :**

- ✓ une demande écrite d'exeat adressée par voie hiérarchique au DASEN de l'Orne, accompagnée de la fiche de renseignements en annexe et des pièces justificatives,
- ✓ une demande écrite d'ineat adressée par voie hiérarchique au DASEN du département demandé. Ce dossier d'ineat sera transmis par le service SRH de la DSDEN de l'Orne aux départements demandés.

Attention : pour les ineat, renseignez-vous sur la date limite de réception des dossiers propre à chaque département, ainsi que des pièces justificatives à joindre aux demandes.

**2) Les enseignants qui souhaitent intégrer le département de l'Orne doivent transmettre à leur DSDEN d'origine :**

- ✓ une demande écrite d'ineat adressée par voie hiérarchique au DASEN de l'Orne. Le dossier sera constitué d'un courrier, de la fiche de renseignements jointe, et des pièces justificatives relatives au motif de la demande.  
Ce dossier d'ineat sera transmis par la DSDEN d'origine à l'adresse : [dsden61-srh11@ac-caen.fr](mailto:dsden61-srh11@ac-caen.fr)

Pièces justificatives à fournir :

➤ **Rapprochement de conjoint :**

- ✓ photocopie complète du livret de famille pour les agents mariés ou photocopie du Pacs ou extrait d'acte de naissance de l'enfant reconnu par les deux parents pour les candidats vivant en union libre.
- ✓ attestation de reconnaissance anticipée de l'enfant, certificat de grossesse, certificat de scolarité pour les enfants.
- ✓ attestation récente (moins de 3 mois) d'activité professionnelle du conjoint dans le département de l'Orne précisant le lieu de travail et la date effective de prise de fonction, dernier bulletin de salaire ou copie de l'arrêté de mutation.
- ✓ si profession libérale ou auto-entrepreneur : attestation URSSAF, immatriculation au RCS / déclaration RSI, avis d'impôt sur le revenu.

➤ **Handicap :**

- ✓ attestation de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé délivrée par la MDPH pour l'agent ou le conjoint.
- ✓ tout justificatif attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie professionnelle de la personne handicapée.
- ✓ s'agissant d'un enfant non reconnu handicapé mais atteint d'une maladie grave : toutes les pièces concernant le suivi médical notamment en milieu hospitalier spécialisé.

➤ **Autorité parentale conjointe (enfant de moins de 18 ans au 01/09/2022) :**

- ✓ photocopie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance.
- ✓ en cas de séparation, décision de justice précisant les modalités de la garde de l'enfant.
- ✓ pour la garde conjointe ou alternée, toute pièce attestant de la domiciliation de l'enfant. (Le cas échéant, attestation sur l'honneur signée des deux parents fixant les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisations de l'hébergement).
- ✓ justificatif pour le département sollicité : certificat de scolarité de l'enfant et toute pièce pouvant justifier de l'adresse de l'autre parent détenteur de l'autorité parentale, si l'adresse figurant sur la décision de justice a changé.

➤ **Autre motif :**

- ✓ tout document permettant l'instruction du dossier.

Signé : Jean-Luc LEGRAND